

LIEU DE formation



Site de VILLERÉAL

Route de Beaumont
Saint Roch
47210 Villeréal
Tél. 05 53 40 44 40
E-mail :
cfa.villereal@educagri.fr



LES objectifs

Obtenir :

- Un diplôme permettant l'enseignement des activités équestres
- Une qualification professionnelle de niveau 4
- Un diplôme de Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

LA formation

Des domaines de compétences variés et enrichissants couverts par 4 Unités Capitalisables (UC).

- UC 1 Encadrement des publics.
- UC 2 Mise en œuvre d'un projet d'animation en structure.
- UC 3 Conduite de séances dans le champ des activités équestres.
- UC 4 Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres
 - a/ option « initiation poney cheval »
 - b/ option « approfondissement »
 - c/ option « équitation d'extérieur »

Gratuité de la formation

L' alternance

Formation sur 2 années :

- 16 semaines par an au CFA soit 432h par an
- 31 semaines par an en entreprise
- 5 semaines par an de congés payés

L' examen

- Des épreuves d'UC passées tout au long de la formation.



DÉBOUCHÉS



☑ Entrée directement dans la vie active, comme enseignant en activités équestres.

☑ Poursuite de formation vers un diplôme de niveau 5 en filière professionnelle DE JEPS

☑ Un diplôme de niveau 6, après une expérience professionnelle en DES JEPS.



un service
d'information
et d'orientation
vous aide à définir
votre parcours

contactez-nous
05 53 40 44 40

LES avantages

- Un statut et un salaire
- Un contrat d'apprentissage avec salaire évolutif versé par l'entreprise (27 à 61 % du SMIC)
- Une expérience professionnelle reconnue
- Aides pendant la formation (hébergement, restauration, permis B)
- Aides de l'état pour l'employeur
- Une insertion dans le métier choisi
- Un 1^{er} équipement pris en charge par la branche professionnelle

L' accompagnement

- Entretien individuel initial
- Bilan des acquis et compétences
- Valorisation du vécu en entreprise
- Parcours personnalisés

LES conditions d'admission

Acceptation du dossier par le CFA :

- Avoir entre 18 et 30 ans
- Satisfaire aux exigences préalables pour la spécialité Educateur Sportif, mention Activités Équestres (CEP 3 ou Tests DRAJES)
- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme (PSC1)
- Détenir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités équestres
- Réussir les tests d'entrée du site de formation
- Accueil travailleurs handicapés (Prendre Contact avec le référent handicap de notre CFA)

LA mobilité à l'étranger

- Possibilité de 2 semaines minimum de stage professionnel en Union Européenne avec le programme ERASMUS+
- Expérience professionnelle validée dans le CV (EUROPASS)

L' hébergement

- Hébergement en internat
- Restauration

Plus d'infos sur notre site internet

www.agrocampus47.fr

